

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Transition Evergreen

Société Anonyme
au capital de 20 085 730 €
6, square de l'Opéra Louis-Jouvet
75009 Paris

Grant Thornton

Commissaire aux comptes
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Batt Audit

Commissaire aux comptes
181, rue La Fayette
75010 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers IFRS

Transition Evergreen

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Transition Evergreen,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers IFRS de la société Transition Evergreen relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les états financiers IFRS sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers IFRS » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 3 « Continuité d'exploitation » et 20 « Evènements postérieurs au 31 décembre 2022 » de l'annexe aux états financiers IFRS qui exposent les hypothèses qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des états financiers IFRS de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des états financiers IFRS pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces états financiers IFRS pris isolément.

Evaluation des actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2022, les actions s'élèvent à 146,6 millions d'euros soit 86,5% du total bilan actif. Comme indiqué en note 4 « Actifs financiers non courants » de l'annexe aux états financiers IFRS, les actions et obligations sont évaluées à leur juste valeur et conformément aux principes d'évaluation d'IFRS 13.

Compte tenu de leur importance significative dans les comptes de la société, de la complexité des modèles utilisés, de leur sensibilité aux variations de données, aux hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur, nous avons considéré que l'évaluation des actions et des obligations était un point clé de l'audit présentant un risque d'anomalies significatives.

Notre approche d'audit repose sur la revue des procédures de valorisation de la société de gestion Aqua Asset Management et de leur correcte application au 31 décembre 2022. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de valorisation de la société de gestion Aqua Assets Management et de revue par la direction de la société et à s'assurer de leur correcte mise en œuvre ;
- Vérifier la permanence et la pertinence des méthodes de valorisation et apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues ;
- Vérifier, sur la base de tests, les données de base utilisées pour produire les valorisations et l'exactitude des calculs arithmétiques ;
- Apprécier la compétence et l'indépendance de l'expert externe en évaluation, la société Sorgem, et la nature et l'étendue des travaux réalisés par ce dernier ;
- Identifier et apprécier les divergences entre les valorisations arrêtées par le comité de valorisation de la société de gestion Aqua Assets Management et celles issues du rapport de la société Sorgem.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 4 « Actifs financiers non courants » de l'annexe aux états financiers IFRS.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, des informations relatives au groupe, données dans le rapport sur la gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les états financiers IFRS.

Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des états financiers IFRS destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et aux états financiers IFRS présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des états financiers IFRS destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de

l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant d'états financiers IFRS, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces états financiers au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des états financiers IFRS destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des états financiers IFRS selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes joints au présent rapport.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les états financiers qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Transition Evergreen par l'assemblée générale du 21 juin 2021 pour le cabinet Grant Thornton et du 23 juin 2020 pour le cabinet Batt Audit.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Grant Thornton était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Batt Audit dans la 3^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers IFRS

Il appartient à la direction d'établir des états financiers IFRS présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers IFRS ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers IFRS, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des

risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les états financiers IFRS ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers IFRS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport états financiers IFRS. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers IFRS pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

-
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les états financiers IFRS ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des états financiers IFRS et évalue si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 29 avril 2023

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Batt Audit

Laurent Bouby
Associé

Jehanne Garrait
Associée

ETATS FINANCIERS ANNUELS IFRS

TRANSITION EVERGREEN SA

31 décembre 2022

SOMMAIRE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE	3
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	5
Note 1. Présentation de la société, base de préparation, référentiel comptable, recours aux jugements et estimations	8
Note 2. Evènements significatifs de la période	10
Note 3. Continuité d'exploitation	11
Note 4. Actifs financiers non courants	12
Note 5. Actifs financiers courants	28
Note 6. Autres créances	29
Note 7. Trésorerie et équivalents	29
Note 8. Emprunts obligataires	30
Note 9. Autres passifs financiers	32
Note 10. Autres dettes	33
Note 11. Revenus des actifs financiers	33
Note 12. Charges opérationnelles	34
Note 13. Coût de l'endettement financier	35
Note 14. Fiscalité	35
Note 15. Risques financiers	36
Note 16. Résultat et Actif net par action	37
Note 17. Transactions avec les parties liées	38
Note 18. Engagements hors bilan/Actifs et Passifs éventuels	38
Note 19. Honoraires des commissaires aux comptes	39
Note 20. Evénements postérieurs au 31 décembre 2022	39

- **ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**

(En milliers d'euros)

ACTIFS	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Actifs financiers non courants	4	146 580	113 988
- dont actions		146 580	113 727
- dont obligations		0	261
Autres actifs non courants		13	55
Total des actifs non courants		146 593	114 043
Actifs financiers courants	5	21 898	20 076
Autres créances	6	106	726
Trésorerie & Equivalents trésorerie	7	850	100
Total des actifs courants		22 854	20 902
Total des actifs		169 447	134 945
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Capital		20 086	17 749
Primes sur capital		51 657	41 511
Réserves		44 665	13 663
Résultat global		21 638	30 989
Capitaux propres		138 046	103 912
Emprunts obligataires part non courante	8	4 100	8 191
Impôts différés passifs	14	5 159	2 438
Total des passif non courants		9 259	10 629
Emprunts obligataires	8	12 641	3 541
Autres passifs financiers courants	9	2 201	5 304
Autres dettes	10	7 300	11 559
Total des passifs courants		22 142	20 404
Total des passifs et capitaux propres		169 447	134 945

- **ETAT DU RESULTAT GLOBAL**

(En milliers d'euros)

	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Revenus des actifs financiers	11	596	123
Variation de la juste valeur des actifs financiers	4	32 655	42 412
Charges de personnel	12	(382)	(616)
Autres charges opérationnelles	12	(6 901)	(6 547)
Résultat opérationnel		25 969	35 372
Coûts de l'endettement financier brut		(1 299)	(1 730)
Produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier net	13	(1 299)	(1 730)
Autres produits et charges financiers		(108)	(54)
Résultat net avant impôts		24 561	33 588
Impôts sur le résultat	14	(2 923)	(2 599)
Résultat net		21 638	30 989
Autres éléments du résultat global			
Résultat global		21 638	30 989
Nombre d'actions en circulation	16	36 977 138	35 411 326
Résultat par action (En euros)		0,59	0,88
Nombre d'actions après dilution	16	36 977 138	35 721 414
Résultat dilué par action (En euros)		0,59	0,87

- **TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

(En milliers d'euros)

	Capital	Primes sur capital	Réserves	Résultat Global	Total
Situation au 1er janvier 2021	18 905	4 783	9 918	-	33 605
Incidence fusion	(4 078)	22 601	1 547	-	20 070
Augmentation de capital suite placement privé du 5 août 2021	2 923	14 127			17 050
Résultat net de la période	-	-	-	30 989	30 989
Païement en actions	-	-	231	-	231
Actions propres	-	-	(21)	-	(21)
Autres variations (conversion ORA)			1 987		1 987
Situation au 31 décembre 2021	17 749	41 511	13 663	30 989	103 912
Affectation du résultat global			30 989	(30 989)	-
Augmentation de capital suite attributions d'actions gratuites	155	(155)	-	-	0
Augmentation de capital du 23 février 2022 (1)	565	2 682			3 247
Augmentation de capital du 25 novembre 2022 (2)	1 617	7 619			9 236
Résultat net de la période	-	-	-	21 638	21 638
Actions propres	-	-	13	-	13
Situation au 31 décembre 2022	20 086	51 657	44 665	21 638	138 046

(1) Dont 2.765 milliers d'euros en numéraire, 625 milliers d'euros par compensation de créances et déduction faite de 191 milliers d'euros de frais imputés net d'impôt.

(2) Dont 6.200 milliers d'euros en numéraire, 3.550 milliers d'euros par compensation de créances et déduction faite de 618 milliers d'euros de frais imputés net d'impôt.

Composition du capital :

Au 31 décembre 2022 le capital social de la Société se compose de 40.171.460 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0.50 € chacune.

Le capital social a évolué comme suit au cours de la période :

Position	Nbr d'actions en circulation	Capital (En milliers d'euros)
31 décembre 2021	35.498.041	17.749
Augmentation de capital du 7 janvier 2022	310.087	155
Augmentation de capital du 23 février 2022	1.130.003	565
Augmentation de capital du 25 novembre 2022	3.233.329	1.617
31 décembre 2022	40.171.460	20.086

Il est précisé qu'aucun droit, avantage ou restriction n'est attaché aux actions qui composent le capital social.

La Société n'a pas émis d'actions de préférence au 31 décembre 2022.

Auto-Contrôle :

Au 31 décembre 2022, la Société détient 84.720 de ses propres actions correspondant à une valeur nette comptable de 239.5 milliers d'euros.

Les actions propres sont portées en minoration des capitaux propres dans les comptes IFRS de la Société.

Plan d'attribution d'actions gratuites :

310 087 actions gratuites attribués en date du 3 décembre 2019 à des salariés et des mandataires sociaux ont été intégralement libérées en date du 7 janvier 2022.

Aucun autre plan d'attribution n'a été décidé en date du 31 décembre 2022.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(En milliers d'euros)

	Notes	31-déc-22	31-déc-21
Résultat net		21 638	30 989
Dotations aux amortissements		5	
Charges liées à l'attribution d'actions gratuites		0	231
Charges nettes liées au retraitement des actions d'auto-contrôle		0	(21)
Variation de la juste valeur des actifs financiers	3	(32 655)	(42 412)
Charges d'intérêts reclassées en flux de financement		1 299	1 730
Charges d'impôts différés		2 923	2 599
<i>Décaissements/Acquisitions liés aux actifs financiers non courants :</i>			
Acquisition d'actions		(212)	(7 792)
<i>Encaissements/Cessions liés aux actifs financiers non courants :</i>			
Revenus des actifs financiers			4
Cession d'actions			3 815
Variations nettes des actifs financiers courants (1)		(7 283)	(11 189)
Variations des autres créances et dettes liées à l'activité		1 597	3 840
Autres flux de trésorerie générés par l'activité		49	
Flux de trésorerie générés par l'activité		(12 639)	(18 205)
Augmentations de capital et primes sur capital en numéraire (2)		8 105	14 926
Encaissements des emprunts obligataires (3)	8	6 918	10 696
Remboursements des emprunts obligataires	8	(1 660)	(6 039)
Intérêts des emprunts obligataires décaissés		(839)	(884)
Variations nettes des passifs financiers courants		1 190	(43)
Autres charges d'intérêts décaissées		(325)	(454)
Flux de trésorerie générés par les opérations de financement		13 389	18 202
Variation de la trésorerie		750	(3)
Trésorerie et équivalents au début de la période	7	100	103
Trésorerie et équivalents à la fin de la période	7	850	100
Variation de la trésorerie		750	(3)

(1) Essentiellement variations en trésorerie des avances en comptes courants envers les participations.

(2) Suite aux augmentations de capital du 23 février et 25 novembre 2022 (voir supra commentaires sous le tableau des capitaux propres)

(3) Suite aux émissions obligataires du 31 janvier, 1^{er} avril et 31 juillet 2022.

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS IFRS

Note 1. Présentation de la société, base de préparation, référentiel comptable, recours aux jugements et estimations

1.1. Présentation de la société

La société Transition Evergreen SA (« la Société ») est domiciliée en France.

Son siège social est sis 6 Square de l'Opéra Louis Jovet 75009 Paris

La Société est soumise depuis le 21 juin 2021 à la réglementation applicable aux fonds d'investissement alternatif (FIA).

A ce titre elle détient des participations principalement dans des entreprises non cotées qui font de la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, bois énergie, mobilité hydrogène, etc.) un enjeu de croissance et de rentabilité.

La gestion du portefeuille est déléguée à la société Aqua Asset Management en vertu d'un contrat de gestion signé le 21 juin 2021.

Les états financiers de la Société du 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 avril 2023.

1.2. Référentiel Comptable

Conformément aux dispositions du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers annuels au 31 décembre 2022 de la Société ont été établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (International Financial Reporting Standards ou « IFRS ») publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2022.

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne suivants applicables au 1er janvier 2022 :

Amendement IAS 16	Produits générés avant l'utilisation prévue
Amendement IFRS 3	Mise à jour de la référence au cadre conceptuel
Amendement IAS 37	Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire
Améliorations annuelles (cycle 2018-2020)	Processus annuel d'amélioration des normes

Ces textes n'ont pas eu d'incidence sur les comptes IFRS de la Société.

Les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas fait l'objet d'une application anticipée par la Société.

La Société étant constituée d'un seul secteur opérationnel correspondant à la gestion et au suivi de ses investissements ne communique pas d'information au titre de la norme IFRS 8 Secteurs Opérationnels.

1.3. Recours aux jugements et estimations

En préparant ces états financiers IFRS, la Direction a exercé des jugements, effectué des estimations et fait des hypothèses ayant un impact sur l'application des méthodes comptables de la Société et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernent la qualification de Transition Evergreen SA en tant qu'entité d'investissement telle que définie par la norme IFRS 10 – *Etats financiers consolidés*.

Une société mère qui est une entité d'investissement n'est pas tenue de présenter des états financiers consolidés si elle a l'obligation, selon le paragraphe 31 de la présente norme, d'évaluer toutes ses filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Société est qualifiée d'entité d'investissement telle que définie par la norme IFRS 10 dans la mesure où :

- Elle obtient des fonds de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion d'investissements ;
- Elle communique à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement. Elle a en particulier établi des stratégies de sortie pour l'ensemble de ses participations ;
- Elle évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

Par ailleurs, la Société présente les caractéristiques suivantes qui sont spécifiques à une entité d'investissement :

- Elle a plus d'un investissement ;
- Elle a plus d'un investisseur ;
- Elle détient des droits de propriété sous forme de titres de capitaux propres ou d'intérêts similaires.

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel sont incluses en note 4 et concernant les évaluations à la juste valeur des actifs financiers non courants.

Note 2. Evènements significatifs de la période

Les principales opérations réalisées au cours de la période close le 31 décembre 2022 et relatives au portefeuille d'investissements se résument comme suit :

KEIRYO (anciennement dénommée GREEN H2 PARTENAIRES SAS)	Souscription à hauteur de 50 % et pour un montant de 13 milliers d'euros au capital de cette société créée sur la période en partenariat avec le fonds Transition Hydrogène.
SAFRA SAS	Souscription à l'augmentation de capital de SAFRA SAS du 20 janvier 2022 pour un montant de 200 milliers d'euros portant la participation directe dans cette société de 17,70 % à 16,18 %.
3 E BIOGAS SAS	Cession de 14 100 titres 3 E BIOGAS SAS à Evergaz SA pour leur valeur nominale de 14 milliers d'euros portant la participation dans 3 E BIOGAS de 50,1 % à 36 %.
EVERWOOD	Le % d'intérêt dans Everwood est passé de 87,86 % à 78,47% au cours de la période consécutivement à une augmentation de capital d'Everwood à laquelle Transition Evergreen n'a pas souscrit.
EVERWATT	Le % d'intérêt dans Everwatt est passé de 71,94 % à 71,49% au cours de la période consécutivement à une augmentation de capital d'Everwatt à laquelle Transition Evergreen n'a pas souscrit.

Par ailleurs Transition Evergreen a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Pour renforcer ses fonds propres : deux augmentations de capital ont été réalisées par voie de placements privés pour un montant total de 13,1 M€ dont 8,9 M€ en espèces et le solde par compensation de créances (voir note sous tableau des variations des capitaux propres) ;
- Pour renforcer ses ressources financières : deux émissions obligataires ont été réalisées pour un montant total de près de 7,3 M€ (voir note 8).

Note 3. Continuité d'exploitation

Transition Evergreen S.A a analysé son risque de liquidité à un horizon de 12 mois.

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis selon le principe de continuité exploitation au regard :

- De l'émission de deux emprunts obligataires simples, le premier pour un montant de 3.700 K€ en date du 25 février 2023 et le second de 1.300 K€ en date du 31 mars 2023 ;
- De l'engagement reçu de la société Financière Evergreen de réaliser en fonction des besoins de la Société un apport en compte courant complémentaire dans la limite de 12 M€ déployé à hauteur de 1 M€ au 31 décembre 2022 ;
- D'une nouvelle levée de fonds envisagée d'ici le 30 septembre 2023 d'un montant compris entre 8 M€ et 12 M€.

Par conséquent, et sous réserve de la bonne réalisation des projets de financement évoqués, le Conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en considérant qu'il n'existait pas d'incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

Note 4. Actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2022, le portefeuille d'investissements de la Société est composé d'actifs financiers non courants constitués d'actions de filiales ou d'entreprises associées et d'obligations convertibles non cotées.

Les actions sont évaluées à leur juste valeur par le biais du résultat net.

Les variations de leur juste valeur sont comptabilisées en résultat opérationnel au poste « variation de juste valeur des actifs financiers non courants ».

Les frais représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions, et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers non courants évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en charges.

Les obligations sont comptabilisées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les principes d'évaluation de la juste valeur retenus sont conformes à ceux prévus par la norme IFRS 13.

Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation :

Niveau 1 : Juste valeur évaluée sur la base d'un cours (non ajustés) observés sur un marché actif. Les titres des sociétés cotées sont évalués au dernier cours de Bourse à la date de clôture.

Niveau 2 : Juste valeur évaluée à l'aide de données, autre que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir du prix).

Niveau 3 : Juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Méthodes de détermination de la juste valeur des actifs financiers non courants :

Pour déterminer la juste valeur de ses investissements la Société se base sur les valorisations réalisées par la société de gestion Aqua Asset Management qui font l'objet d'une revue de la direction de la Société.

Conformément aux pratiques de marché, Aqua Asset Management fait réaliser une revue indépendante de ses évaluations par la société Sorgem Evaluation. La revue réalisée par Sorgem Evaluation, vise à établir si les valorisations effectuées sont justifiées par rapport à des évaluations de sociétés réalisées en conformité avec les directives de l'International Private Equity and Venture Capital Valuation (IPEV).

Les méthodes d'évaluation appliquées sont les suivantes :

Actualisation des flux de trésorerie futurs : cette méthode consiste à déterminer la valeur actuelle des flux de trésorerie qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de cash-flow établies en relation avec le management de l'entreprise concernée intègrent une analyse critique du plan d'affaires de ces sociétés. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital, qui représente le coût de la dette de l'entreprise et le coût théorique des capitaux propres estimés, pondérés par le poids de chacune de ces deux composantes dans le financement de la société.

Valeur de transaction : cette méthode consiste à tenir compte des transactions récentes réalisées avec des tiers sur le capital de la participation.

Méthode des comparables sectorielles : cette méthode consiste à appliquer des multiples de valorisation à la société évaluée par comparaison à ceux d'un échantillon de sociétés cédées dans le même secteur d'activité ou similaire. La moyenne de l'échantillon constitue alors une base de valorisation applicable à la société évaluée.

Méthode des comparables boursiers : cette méthode consiste à appliquer des multiples de valorisation à la société évaluée par comparaison à ceux d'un échantillon de sociétés cotées du même secteur d'activité ou similaire. La moyenne de l'échantillon constitue alors une base de valorisation applicable à la société évaluée.

4.1 Evolution et composition des actifs financiers non courants :

L'évolution du portefeuille d'investissements depuis le 31 décembre 2021 s'explique comme suit :

(En milliers d'euros)	Actions	Obligations	Total
Actifs financiers à juste valeur par le résultat	113 727	261	113 988
Actifs financiers au coût amorti			-
Valeurs au 31 décembre 2021	113 727	261	113 988
Variation de la juste valeur	32 655		32 655
Acquisitions/Souscription	212		212
Cessions/Remboursement	(14)		(14)
Reclassement (1)		(261)	(261)
Variation de la période	32 853	(261)	32 592
Actifs financiers à juste valeur par le résultat	146 580	0	146 580
Actifs financiers au coût amorti			
Valeurs au 31 décembre 2022	146 580	0	146 580

(1) Compte tenu de sa date d'échéance contractuelle (juin 2023) l'obligation NATUREO est présentée en actifs financiers courants au 31/12/2022.

Le portefeuille d'investissements de la Société a évolué comme suit depuis le 31 décembre 2021 :

Participations	Juste Valeur 31/12/2021	Investissements de la période	Cessions de la période	Variation de juste valeur de la période constatée en résultat	Transfert en actifs financiers courants	Juste Valeur 31/12/2022
Everwood SAS	29 783			1 762		31 546
Aqua SAS	20 992			3 912		24 903
Everwatt SAS	38 058			9 051		47 109
LPF Groupe **	3 121			134		3 256
Valporte Holding SAS	2 131			(382)		1 749
Borea SAS	240			102		342
Safra SA	16 264	200		(3 649)		12 815
Safra participations	3 088			(423)		2 665
3 E BIOGAS	50		(14)	21 924		21 960
Keiryo SAS *	-	13		223		235
Total portefeuille actions	113 727	212	(14)	32 655	-	146 580
Natureo	261				(261)	0
Total portefeuille obligations	261	-	-	-	(261)	0
Total	113 988	212	(14)	32 655	- 261	146 580

(*) Keiryo est la nouvelle dénomination de Green H2 Partenaires.

(**) LPF Groupe est la nouvelle dénomination de La Paper Factory.

- **Groupe EVERWOOD :**

La Société détient au 31 décembre 2022 une participation de 78,47% % contre 87,86 % au 31 décembre 2021 dans Everwood SAS, société de droit français qu'elle contrôle.

Everwood SAS est la maison mère du groupe EVERWOOD dont le périmètre se compose comme suit :

	% d'intérêt au 31/12/2022	% d'intérêt au 31/12/2021
MBE	100,00%	94,05%
SEBE	100,00%	100,00%
Everwood Partenaires	100,00%	100,00%
Neosylva		10,50%
Neosylva Investissements Financier	22,70%	25,50%
Cime Environnement	54,17%	54,17%
Forestry France	28,89%	28,89%
Forestry Europe	47,73%	n.a.
Barbet	54,17%	54,17%
Brazeco	100%	n.a.

En 2022, Everwood a poursuivi sa stratégie de consolidation du secteur bois énergie en faisant l'acquisition de la société Brazeco, producteur et distributeur historique de bûches compressées en France depuis 2009.

EVERWOOD est un acteur spécialisé dans les domaines du bois et de la gestion durable des forêts.

- **Groupe EVERGAZ :**

La Société détient au 31 décembre 2022 une participation de 100 % dans Aqua SAS, société holding de droit français, qui détient elle-même 27,31 % d'Evergaz SA (maison mère du groupe EVERGAZ) directement ou indirectement via la holding Biovert Gestion SAS détenue à 86,44%.

Transition Evergreen SA contrôle Aqua SAS qui exerce elle-même un contrôle conjoint sur Evergaz SA.

Le périmètre d'EVERGAZ est composé comme suit :

	% d'intérêt au 31/12/2022	% d'intérêt au 31/12/2021
Principales participations françaises		
Evergaz Services	100,00%	100,00%
Haut de France Méthanisation	50,00%	50,00%
Ledjo	100,00%	100,00%
Meta Bio Energies	12,55%	12,55%
Bio Méthanisation Partenaires	30,00%	30,00%
Evergaz Mobilités	17,36%	17,36%
Challonges Energie	36,13%	45,15%
Auch Méthanisation	95%	28,50%
Evergaz Partenaires 2	30,00%	
Bioenergaz	24,50%	
Agrogaz	16,67%	
Principales participations allemandes		
Evergaz Deutschland	51,00%	51,00%
Biogas Plant Dessau	51,00%	51,00%
Biogas Plant Pessin	51,00%	51,00%
HOH	51,00%	51,00%
3E BIOGAS (Groupe C4)	34,10%	20%
Principales participations belges		
Evergaz Belgique	100,00%	100,00%
Bio Nrgy	75,00%	49,00%
AM Power	49,00%	49,00%

Les principales opérations réalisées par Evergaz au cours de l'année 2022 sont résumées ci-dessous :

- Acquisition de 14 100 titres 3 E BIOGAS SAS auprès de Transition Evergreen portant sa participation dans 3 E BIOGAS de 20 % à 34,1 % ;
- Création de Bioenergaz pour la construction d'une nouvelle unité d'injection de biométhane ;
- Entrée au capital d'Agrogaz, en partenariat avec un collectif d'agriculteurs et Méthanor. Cette société portera un projet de construction d'une unité de méthanisation ;
- Cession des titres d'Auch Méthanisation à Evergaz Partenaires 2 créée en partenariat avec Meridiam.

EVERGAZ est un acteur majeur de la méthanisation en France, en Allemagne et en Belgique.

- **Groupe EVERWATT :**

Transition Evergreen SA détient au 31 décembre 2022 une participation de 71,69% % contre 71,94 % au 31 décembre 2021 dans Everwatt SAS, société holding de droit français.

Everwatt SAS est maison mère du groupe EVERWATT dont le périmètre se compose comme suit :

	% d'intérêt au 31/12/2022	% d'intérêt au 31/12/2021
Orygeen	100,00%	100,00%
Sunvie	100,00%	100,00%
Francenergies	100,00%	100,00%
Fonciere Verte	100,00%	38,02%
Hamo	84,98%	84,98%
Levisys	91,07%	76,01%
Infra-Watt	100,00%	34,44%
3J	45,01%	45,01%
Greenpact	1,88%	1,88%
Maison Nouveau Standard	85,00%	85,00%
Telkes	100,00%	100,00%
Ze Energy	0%	2,38%
pHYnix	69,41%	80,00%
pHYnix Iberia	69,41%	80,00%
Green H2 Asset	69,41%	80,00%
Vitale SL	65,94%	76,00%
Selfee	31,54%	25,02%
Boucl Energie	100,00%	n.a.
Soleil d'acier	24,82%	n.a.
Barconnière	24,82%	n.a.

Les principales opérations réalisées par Everwatt au cours de l'année 2022 ont été :

- L'entrée de nouveaux investisseurs au capital de pHyNix SAS qui explique la baisse du % d'intérêt dans cette société de 80 % à 69,41 %. Les % d'intérêt dans les participations détenues par Phynix SAS (Phynix Iberia, Green H2 Asset et Vital SL ont également été modifiée du fait de ce changement.
- Création et prise de participation à hauteur de 100 % de Boucl Energie dont l'objet et de développer l'autoconsommation collective photovoltaïque en France.

EVERWATT est un acteur majeur de l'efficacité énergétique.

- **LPF Groupe (Ex La Paper Factory) :**

La Société détient au 31 décembre 2022 une participation de 33.56 %, sans changement par rapport au 31 décembre 2021, dans LPF Groupe, société de droit français. Elle y exerce une influence notable.

LPF Groupe est maison mère du groupe dont le périmètre se compose comme suit :

	% d'intérêt au 31/12/2022	% d'intérêt au 31/12/2021
Bemad	90,00%	90,00%
Graph Pack	100,00%	100,00%
Roure Dorure	100,00%	n.a
CP Creation SAS	66,70%	n.a

En mars 2022, LPF Groupe a fait l'acquisition d'un de ses sous-traitants historique, Roure Dorure SAS, spécialisé dans les travaux d'ennoblissement du papier et du carton.

LPF Groupe est une entreprise d'emballages haut de gamme et recyclables.

- **Groupe Valporte :**

La Société détient au 31 décembre 2022 une participation de 31.80 %, sans changement par rapport au 31 décembre 2021 dans Valporte Holding SAS, société holding de droit français. Elle y exerce une influence notable.

Valporte Holding SAS est maison mère du groupe VALPORTE dont le périmètre se compose comme suit :

	% d'intérêt au 31/12/2022	% d'intérêt au 31/12/2021
SARL Bremontier	100,00%	100,00%
SARL Cucina Saint-Germain	100,00%	100,00%
SARL Delian	100,00%	100,00%
SARL Piano & Bene	100,00%	100,00%
SARL Parmentier	30,00%	30,00%

VALPORTE est, au travers sa marque *COMPOSE* un acteur de la restauration santé.

- **Borea :**

La Société détient au 31 décembre 2022 une participation de 29,97 %, sans changement par rapport au 31 décembre 2021 dans Borea SAS, société de droit français. Elle y exerce une influence notable.

Borea est un cabinet de recrutement dans les énergies renouvelables et l'environnement.

- **Safra :**

La Société détient au 31 décembre 2022 une participation directe de 16,18%, contre 17,70% au 31 décembre 2021, dans Safra et indirectement à hauteur de 16,83% via sa participation Safra Participations dont elle est l'actionnaire unique. C'est une société de droit français. Elle y exerce une influence notable. Il est précisé que la juste valeur des titres Safra chez Safra participations a été déterminée sur la base d'une détention à hauteur de 3,37% pour tenir compte des effets dilutifs des obligations remboursables en actions émises par Safra Participations.

SAFRA, sous la marque *Hycity* ®, développe, fabrique et commercialise des bus électriques sous technologie d'hydrogène.

- **3 E Biogas :**

La Société détient au 31 décembre 2022 une participation de 36 %, contre 50,10% au 31 décembre 2021, dans 3 E Biogas de droit français qu'elle contrôle conjointement.

Le % d'intérêt dans 3 E Biogas est passé de 50,10 % à 36 % au cours de la période consécutivement à la cession de 14,1 % à Evergaz.

3 E BIOGAS est une société détenue conjointement avec le fonds d'infrastructure d'Eiffel Investment Group et Evergaz. Elle contrôle le Groupe Allemand C4 qui opère sur toute la chaîne de la filière biogaz : exploitation, gestion, approvisionnement et détention de centrales biogaz.

- **KEIRYO (Ex-Green H2 Partenaires) :**

La Société détient une participation de 50 % dans Green H2 Partenaires, société de droit français qu'elle contrôle conjointement avec Transition Hydrogène.

En juillet 2022, Keiryo a investi dans la société Arhyze, qui développe, finance, construit et exploite des projets sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'hydrogène, de l'électricité renouvelable à la distribution de la molécule ou de ses dérivés.

KEIRYO est une société détenue conjointement avec le fonds d'investissement Transition Hydrogène.

Obligations Natureo :

La Société a souscrit pour 250 K€ d'obligations convertibles en actions (« OCA ») émises par la société Natureo Finance soit 7 083 OCA émises au prix unitaire de 35,30 € à échéance 30 juin 2023 et au taux d'intérêt de 4%.

4.2 Actifs financiers non courants par niveau de juste valeur :

La répartition du portefeuille d'investissement par niveau de juste valeur est présentée ci-dessous :

Au 31 décembre 2022 :

(En milliers d'euros)	Evaluation à la juste valeur				Coût amorti
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	146 580			146 580	
Obligations	0				
Total	146 580	-	-	146 580	-

Au 31 décembre 2021 :

(En milliers d'euros)	Evaluation à la juste valeur				Coût amorti
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actions	113 727			113 727	
Obligations	261			261	
Total	113 988	-	-	113 988	-

Les modalités de détermination des justes valeurs des participations au 31 décembre 2022 sont présentées ci-dessous :

Participations	Méthodes utilisées au 31 décembre 2022			
	DCF	Comparables Boursiers	Transactions comparables	Autres
Aqua SAS (Evergaz)	X	X	X	NA
Everwatt SAS	X	O	NA	O
Everwood SAS	X	NA	NA	X
LPF Groupe	X	X	NA	NA
Valporte Holding SAS	X	X	NA	NA
Borea SAS	X	O	X	NA
Safra SA	X	O	NA	NA
3E Biogas (C4)	X	X	O	NA
Keiryo SAS	O	NA	NA	X

X = retenue

O = Indicative

NA = Ecartée

Les modalités de détermination des justes valeurs des participations au 31 décembre 2021 sont présentées ci-dessous :

Participations	Méthodes utilisées au 31 Décembre 2021			
	DCF	Comparables Boursiers	Transactions comparables	Autres
Aqua SAS (Evergaz)	X	X	X	NA
Everwatt SAS	X	O	NA	O
Everwood SAS	X	NA	NA	X
LPF Groupe	X	X	NA	NA
Valporte Holding SAS	X	X	NA	NA
Borea SAS	X	O	X	O
Safra SA	X	O	NA	O
3E Biogas (C4)	X	X	NA	X

X = retenue

O = Indicative

NA = Ecartée

Les principales hypothèses retenues pour l'application de la méthode des DCF au 31 décembre 2022 sont résumées ci-dessous :

Participations	Au 31/12/2022		
	Taux d'actualisation	Taux de croissance long terme	Hypothèses structurantes
Aqua SAS (Evergaz)	8,9%	1,56%	Croissance annuelle du CA + 5,8% par an sur la durée du BP (2022-2032), CAPEX normatif 1 % du CA et EBITDA normatif 33,6% du CA.
Everwatt SAS	15%	1,56%	Croissance annuelle du CA + 69,2 % sur la durée du BP (2022-2026), CAPEX normatif 2,9 % du CA et EBITDA normatif 17,2 % du CA.
Everwood SAS	10,9 %	1,56%	Croissance annuelle du CA + 46 % sur la durée du BP (2022-2030), CAPEX normatif nul et EBITDA normatif 12,7 % du CA.
LPF Groupe	12%	1,56%	Croissance annuelle du CA + 21 % sur la durée du BP (2023-2027), CAPEX normatif 5 % du CA et EBITDA normatif 15 % du CA.
Valporte Holding SAS (Compose)	15%	1,56%	Croissance annuelle du CA + 19,9 % sur la durée du BP (2022-2027), CAPEX normatif 4,3 % du CA et EBITDA normatif 20 % du CA.
Borea SAS	12,75%	1,56%	Croissance annuelle du CA + 26,7 % sur la durée du BP (2022-2027), CAPEX normatif 0,7 % du CA et EBITDA normatif 9,1 % du CA.
Safra SA	14,5%	1,56%	Croissance annuelle du CA + 56,7 % sur la durée du BP (2022-2030), CAPEX normatif 2,5% et EBITDA normatif 14,8 % du CA.
3E Biogas (C4)	8,9 %	1,56%	CA quasi stable sur l'horizon explicite du BP, CAPEX normatif nul et EBITDA normatif 22,8 % du CA.

Les principales hypothèses retenues pour l'application de la méthode des DCF au 31 décembre 2021 sont résumées ci-dessous :

Participations	Au 31/12/2021		
	Taux d'actualisation	Taux de croissance long terme	Hypothèses structurantes
Aqua SAS (Evergaz)	7,3 % à 15 %	1,40%	Croissance annuelle du CA + 19,9 % sur la durée du BP, CAPEX normatif 2,2 % du CA et EBITDA normatif 30 % du CA.
Everwatt SAS	9,5 % à 15%	1,40%	Croissance annuelle du CA + 66,3 % sur la durée du BP, CAPEX normatif 10 % du CA et EBITDA normatif 20 % du CA.
Everwood SAS	7,6 % à 15 %	1,40%	Croissance annuelle du CA + 53 % sur la durée du BP, CAPEX normatif nul et EBITDA normatif 22,6 % du CA.
LPF Groupe	15%	1,40%	Croissance annuelle du CA + 33 % sur la durée du BP, CAPEX normatif 1% du CA et EBITDA normatif 15 % du CA.
Valporte Holding SAS (Compose)	8%	1,40%	Croissance annuelle du CA + 53,2 % sur la durée du BP, CAPEX normatif 9 % du CA et EBITDA normatif 13 % du CA.
Borea SAS	11%	1,40%	Croissance annuelle du CA + 19,6 % sur la durée du BP et EBITDA normatif 9,3 % du CA.
Safra SA	15%	1,40%	Croissance annuelle du CA + 58,9 % sur la durée du BP, CAPEX normatif 5% et EBITDA normatif 15,8 % du CA.
3E Biogas (C4)	6,7%	1,40%	CA stable sur la durée du BP, CAPEX normatif nul et EBITDA normatif 20 % du CA.

Les principales hypothèses retenues pour l'application de la méthode des comparables boursiers au 31 décembre 2022 sont résumés ci-dessous :

Participations	Au 31/12/2022	
	Comparables	Multiples retenus
Aqua SAS (Evergaz)	Panel sociétés produisant du biogaz mais également de sociétés exploitant d'autres sources d'énergies renouvelables	Application d'un multiple médian de (13x) à l'EBITDA 2023-2024 avant application d'une décote de taille de 20%.
Everwatt SAS	Société Afry Ab, spécialisée dans le conseil en énergie renouvelable.	Application d'un multiple moyen de (1,09x) au CA 2023
LPF Groupe	Panel de sociétés spécialisées dans les activités de packaging.	Application d'un multiple médian de (1x) au CA 2023 avant application d'une décote de taille de 35 %.
Valporte Holding SAS (Compose)	Panel de sociétés spécialisées dans la restauration rapide et d'une taille limitée.	Application d'un multiple médian de (5,2x) à l'EBITDA 2023-2024 avant application d'une décote de taille de 25%.
Borea SAS	Panel de sociétés spécialisées dans le recrutement.	Application d'un multiple de (0,89x) au CA 2023
Safra SA	Panel de constructeurs de transports collectifs et d'acteurs de la mobilité durable.	Application d'un multiple médian de (1,2x) au CA 2023-2024 avant application d'une décote de taille de 32 %.
3E Biogas (C4)	Panel sociétés produisant du biogaz.	Application d'un multiple médian de (13x) à l'EBITDA 2023-2024 avant application d'une décote de taille de 23 %.

Les principales hypothèses retenues pour l'application de la méthode des comparables boursiers au 31 décembre 2021 sont résumés ci-dessous :

Participations	Au 31/12/2021	
	Comparables	Multiples retenus
Aqua SAS (Evergaz)	Panel sociétés produisant du biogaz mais également de sociétés exploitant d'autres sources d'énergies renouvelables	Application d'un multiple médian de (15x) à l'EBITDA 2022-2023 avant application d'une décote de taille de 25 %.
Everwatt SAS	Société Afry Ab, spécialisée dans le conseil en énergie renouvelable.	Application d'un multiple moyen de (1,47x) au CA 2022-2023
LPF Groupe	Panel de sociétés spécialisées dans les activités de packaging.	Application d'un multiple médian de (1x) au CA 2023 avant application d'une décote de taille de 35 %.
Valporte Holding SAS (Compose)	Panel de sociétés spécialisées dans la restauration rapide et d'une taille limitée.	Application d'un multiple médian de (9,7x) à l'EBITDA 2022-2023 avant application d'une décote de taille de 25%.
Safra SA	Panel de constructeurs de transports collectifs et d'acteurs de la mobilité durable.	Application d'un multiple médian de (4,6x) au CA 2022-2023 avant application d'une décote de taille de 32 %.
3E Biogas (C4)	Panel sociétés produisant du biogaz mais également de sociétés exploitant d'autres sources d'énergies renouvelables	Application d'un multiple médian de (17,3x) à l'EBITDA 2021.

Compte tenu de ses spécificités la participation dans Keiryo SAS (Ex-Green H2 Partenaires) a été valorisée à partir de la méthode de reconstitution des coûts avec application aux coûts identifiés d'un taux de capitalisation annuelle de 60 %.

Les résultats des tests de sensibilité réalisées sur les évaluations faites au 31 décembre 2022 sont résumés ci-dessous :

Participations	Au 31/12/2022
Aqua SAS (Evergaz)	La variation du taux d'actualisation de +/-0,50 % et du taux de croissance à long terme de +/-0,25 % conduit à une variation de la valeur des titres d'Evergaz comprise entre -7,7 % et +8,3 % via l'approche DCF.
	La variation des agrégats retenus dans le cadre de la méthode des multiples des sociétés comparables cotées de +/- 5 % conduit à une variation de la valeur des titres d'Evergaz de +/- 10,2 %.
	La variation des agrégats retenus dans le cadre de la méthode des multiples des transactions comparables +/- 5 % conduit à une variation de la valeur des titres d'Evergaz de +/- 8,1 %.
Everwatt SAS	La variation du taux d'actualisation de +/-0,25 % et du taux de croissance à long terme de +/-0,25 % conduit à une variation de la valeur des titres de EverWatt comprise entre -2,8 % et +2,9 % via l'approche DCF.
Everwood SAS	La variation du taux d'actualisation de +/-0,25 % et du taux de croissance à long terme de +/-0,25 % conduit à une variation de la valeur des titres d'Everwood comprise entre - 6,4 % et +6,8 % via l'approche DCF.
LPF Groupe	La variation du taux d'actualisation de +/-0,25 % et du taux de croissance à long terme de +/-0,25 % conduit à une variation de la valeur des titres de LPF Groupe comprise entre - 3,7 % et 3,9 %.
	La variation des multiples des sociétés comparables cotées de +/- 5 % conduit à une variation de la valeur des titres de LPF Groupe de comprise entre +/- 6,5 %.
Valporte Holding SAS (Compose)	La variation du taux d'actualisation de +/-0,25 % et du taux de croissance à long terme de +/-0,25 % conduit à une variation de la valeur des titres de Compose comprise entre - 2 % et + 2,1 %, via l'approche DCF.
	La variation des multiples des sociétés comparables cotées de +/- 5 % conduit à une variation de la valeur des titres de Compose de +/- 4,6 %.
Borea SAS	La variation du taux d'actualisation de +/-0,25% et du taux de croissance à long terme de +/-0,25% conduit à une variation de la valeur des titres Borea comprise entre - 2,10 % et +2,19 % via l'approche DCF.

Safra SA	La variation du taux d'actualisation de +/-0,25 % et du taux de croissance à long terme de +/-0,25 % conduit à une variation de la valeur des titres Safra comprise entre - 5,8 % et +6,1 % via l'approche DCF.
3E Biogas (C4)	La variation du taux d'actualisation de +/-0,25 % et du taux de croissance à long terme de +/-0,25 % conduit à une variation de la valeur des titres C4 comprise entre – 5,2 % et + 5,6 % via l'approche DCF.
	La variation des multiples des sociétés comparables cotées de +/- 5 % conduit à une variation de la valeur des titres C4 de +/- 11 %.

Les résultats des tests de sensibilité réalisées sur les évaluations faites au 31 décembre 2021 sont résumés ci-dessous :

Participations	Au 31/12/2021
Aqua SAS (Evergaz)	La variation du taux d'actualisation de +/-0,25 % et du taux de croissance à long terme de +/-0,25 % conduit à une variation de la valeur des titres d'Evergaz comprise entre -8,3 % et +8,8 % via l'approche DCF.
	La variation des multiples des sociétés comparables cotées de +/- 5 % conduit à une variation de la valeur des titres d'Evergaz de +/- 8,6 %.
	La variation des multiples des transactions comparables +/- 5 % conduit à une variation de la valeur des titres d'Evergaz de +/- 7,6 %.
Everwatt SAS	La variation du taux d'actualisation de +/-0,25 % et du taux de croissance à long terme de +/-0,25 % conduit à une variation de la valeur des titres de Everwatt comprise entre -5,8 % et +6,1 % via l'approche DCF.
Everwood SAS	La variation du taux d'actualisation de +/-0,25 % et du taux de croissance à long terme de +/-0,25 % conduit à une variation de la valeur des titres d'Everwood comprise entre - 5,6 % et +5,9 % via l'approche DCF.
LPF Groupe	La variation du taux d'actualisation de +/-0,25 % et du taux de croissance à long terme de +/-0,25 % conduit à une variation de la valeur des titres de LPF Groupe comprise entre - 3 % et 3,2 %.
	La variation des multiples des sociétés comparables cotées de +/- 5 % conduit à une variation de la valeur des titres de LPF Groupe de +/- 0,4 M€, soit une variation de +/- 5,5 %.

Valporte Holding SAS (Compose)	La variation du taux d'actualisation de +/-0,25 % et du taux de croissance à long terme de +/-0,25 % conduit à une variation de la valeur des titres de Compose comprise entre - 5,7 % et + 6,1 %, via l'approche DCF.
	La variation des multiples des sociétés comparables cotées de +/- 5 % conduit à une variation de la valeur des titres de Compose de +/- 5 %.
Borea SAS	La variation du taux d'actualisation de +/-0,25% et du taux de croissance à long terme de +/-0,25% conduit à une variation de la valeur des titres Borea comprise entre - 2,74 % et +2,89 % via l'approche DCF.
Safra SA	La variation du taux d'actualisation de +/-0,25 % et du taux de croissance à long terme de +/-0,25 % conduit à une variation de la valeur des titres Safra comprise entre - 4,8 % et +5 % via l'approche DCF.
3E Biogas (C4)	La variation du taux d'actualisation de +/-0,25 % et du taux de croissance à long terme de +/-0,25 % conduit à une variation de la valeur des titres C4 comprise entre - 6 % et +6,7 % via l'approche DCF.
	La variation des multiples des sociétés comparables cotées de +/- 5 % conduit à une variation de la valeur des titres C4 de +/- 6 %.

Note 5. Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants sont composés de créances envers des parties liées (avances en comptes courants et autres créances) comptabilisées initialement à leur juste valeur, augmentée le cas échéant des frais de transaction, puis comptabilisées au coût amorti. Ils sont dépréciés conformément à la norme IFRS 9 à hauteur des pertes attendues.

Au 31 décembre 2022 les actifs financiers courants comprennent également l'obligation convertible Natureo. Cet instrument est comptabilisé à la juste valeur par le compte de résultat (niveau 3 selon IFRS 13).

Les actifs financiers courants s'expliquent comme suit :

(En milliers d'euros)	31-déc-22	31-déc-21
<i>Créances envers des parties liées :</i>		
Aqua SAS	6 876	7 803
Everwood SAS	316	637
French Flair SAS	2 171	2 104
Everwatt SAS	4 909	2 953
3E Biogas SAS	4 814	6 229
Keiryō (ex-Green H2 Partenaires) SAS	505	
Safra SA	2 003	
Autres	43	349
Actifs financiers courants au coût amorti	21 637	20 076
Obligation Natureo	260	
Actifs financiers courants à la juste valeur par le compte de résultat	260	-
Total	21 897	

L'échéancier des encaissements des actifs financiers courants du 31 décembre 2022 est présenté ci-dessous :

	31-déc-22	31-déc-21
Règlement dans les 60 jours		-
Règlement entre 60 et 120 jours		100
Règlement au-delà de 120 jours	21 897	19 976
Total	21 897	20 076

Note 6. Autres créances

Les autres créances sont principalement composées de créances fiscales et de créances sur cession d'actifs financiers. Elles sont comptabilisées au coût amorti et dépréciées le cas échéant à hauteur des pertes attendues.

Les autres créances s'expliquent comme suit :

(En milliers d'euros)	31-déc-22	31-déc-21
Créances fiscales	24	218
Créances sur cession d'actifs financiers (1)	-	504
Autres créances	83	4
Total	106	726

- 1) La créance résiduelle relative à la cession des parts du fonds TRANSITION 1 de 504 K€ a été réglée le 24 janvier 2022.

Note 7. Trésorerie et équivalents

Les éléments de trésorerie et équivalents sont uniquement constitués de disponibilités au 31 décembre 2022.

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'explique comme suit :

(En milliers d'euros)	31-déc-22	31-déc-21
Disponibilités	850	100
Equivalents trésorerie		
Total	850	100

Note 8. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont comptabilisés initialement à leur juste valeur diminuée des frais de transaction, puis selon la méthode du coût amorti sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

Les emprunts obligataires se composent comme suit :

(En milliers d'euros)	Échéance	Taux	Nominal à l'émission	Coût amorti	
				31-déc-22	31-déc-21
Obligations janvier 2017	mai-23	5%	195	215	204
Obligations juillet 2017	mai-23	6%	200	266	254
Obligations janvier 2020		7%	1 150	0	104
Obligations juillet-septembre 2020	juin-23	7%	5 978	515	746
Obligations décembre 2020-janvier 2021	juin-23	7%	5 000	226	2 233
Obligations novembre 2021	nov-23	5,5%	6 100	6 085	6 011
Obligations décembre 2021	déc-23	5,5%	2 250	2 212	2 181
Obligations janvier 2022 (1)	janv-24	5,5%	1 300	1 341	
Obligations avril 2022 (2)	oct-23	5,5%	3 000	2 962	
Obligations juillet 2022 (3)	juil-24	5,5%	2 975	2 921	
Total des emprunts obligataires			28 148	16 741	11 732
<i>Dont part non courante</i>				4 100	8 191
<i>Dont part courante</i>				12 641	3 541

(1) Emission de la dernière tranche de l'emprunt obligataire simple (OS 5) autorisée par le Conseil d'administration du 16 septembre 2021 pour un montant de 1 300 milliers d'euros.

(2) Financement participatif obligataire émis via la société de conseils en investissement participatif Vatel Direct.

(3) Le 31 juillet 2022, la Société a émis un emprunt obligataire pour un montant de 2.975 K€ d'une durée de 24 mois au taux de 5,5% par an.

La variation des emprunts obligataires s'explique ainsi :

(En milliers d'euros)	
Valeurs au 31 décembre 2021	11 732
Souscription nette des frais d'émission	6 918
Remboursement en trésorerie	(1 660)
Variation des intérêts courus	357
Autres variations (1)	(605)
Valeurs au 31 décembre 2022	16 741
- <i>dont part non courante</i>	4 100
- <i>dont part courante</i>	12 641

(1) Dont compensation de créances Everwatt pour 480 K€.

L'échéancier de remboursement des emprunts obligataires est présenté ci-après :

(En milliers d'euros)	Total	Échéance à 60 jours	Echéance entre 60 et 120 jours	Echéance entre 120 jours et 180 jours	Echéance entre 180 jours et 360 jours	Échéance à plus d'un an
Obligations janvier 2017	214	-	-	214	-	-
Obligations juillet 2017	265	-	-	265	-	-
Obligations janvier 2020	-	-	-	-	-	-
Obligations juillet-septembre 2020	515	-	-	515	-	-
Obligations décembre 2020-janvier 2021	226	-	-	226	-	-
Obligations novembre 2021	6 085	-	-	-	6 085	-
Obligations décembre 2021	2 212	-	-	-	2 212	-
Obligations février 2022	1 341	68	-	-	25	1 249
Obligations avril 2022	2 962	-	-	39	2 923	-
Obligations aout 2022	2 921	-	-	-	69	2 852
Total	16 741	68	-	1 259	11 314	4 100

Juste valeur des emprunts obligataires :

La juste valeur au 31 décembre 2022 des emprunts obligataires est détaillée ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Coût amorti	Juste valeur	Sensibilisé
Obligations janvier 2017	214	214	n/a
Obligations juillet 2017	265	265	n/a
Obligations juillet-septembre 2020	515	515	n/a
Obligations décembre 2020-janvier 2021	226	226	n/a
Obligations novembre 2021	6 085	6 027	+/-0,8%
Obligations décembre 2021	2 212	2 200	+/-0,9%
Obligations février 2022	1 341	1 334	+/-1,0%
Obligations avril 2022	2 962	2 987	+/-0,7%
Obligations aout 2022	2 921	2 934	+/-1,4%
Total	16 741	16 702	

Pour les obligations émises postérieure à janvier 2021, la Société a recours à un évaluateur indépendant (Sorgem Evaluation) pour déterminer leur juste valeur. Le test de sensibilité réalisé porte sur une variation de 100 points de base des taux d'intérêts utilisés pour déterminer la juste valeur des obligations concernées. Pour les obligations émises antérieurement à janvier 2021, la Société considère leur coût amorti comme équivalent à leur juste valeur. Aucun test de sensibilité n'est présenté.

Note 9. Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont principalement composés par des avances en comptes courants envers des parties liées. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis évalués à leur coût amorti, qui correspond généralement à leur valeur nominale.

Les autres passifs financiers s'expliquent comme suit :

(En milliers d'euros)	31-déc-22	31-déc-21
Avances en comptes courants des actionnaires de la Société	1 091	3 600
Financière Evergreen	998	1 438
Intérêts courus	112	265
Total	2 201	5 303
Dont part non courante	0	0
Dont part courante	2 201	5 303

Les avances actionnaires ont été accordées au taux annuel de 6% fixe payable au moment du remboursement du principal majoré, pour les conventions antérieures au 21 juin 2021, d'une prime pour engagement de blocage des fonds sur une période minimale entre 6 et 18 mois à compter de la date de mise à disposition des fonds.

L'avance en compte courant Financière Evergreen a été accordée au taux d'intérêts annuel de 1,2%.

L'échéancier des paiements des passifs financiers courants du 31 décembre 2022 est présenté ci-dessous :

	31-déc-22	31-déc-21
Règlement dans les 60 jours		-
Règlement entre 60 et 120 jours		100
Règlement au-delà de 120 jours	21 897	19 976
Total	21 897	20 076

Note 10. Autres dettes

Les autres dettes sont principalement composées par des dettes vis-à-vis des fournisseurs, des dettes fiscales et des dettes d'acquisition des actifs financiers. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis évalués à leur coût amorti, qui correspond généralement à leur valeur nominale.

Les autres dettes s'expliquent comme suit :

(En milliers d'euros)	31-déc-22	31-déc-21
Fournisseurs (1)	5 086	3 329
Dettes sur acquisition d'actifs financiers (2)	1 593	1 863
Dettes fiscales	432	579
Dettes sociales	175	79
Autres dettes (3)	14	5 709
Total	7 300	11 559

(1) Dont 4 432 milliers d'euros relatif à Aqua Asset Management au 31 décembre 2022 contre 2 011 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

(2) Concerne au 31 décembre 2022 exclusivement le crédit vendeur vis-à-vis d'Entrepreneur Invest suite au rachat d'actions AQUA en 2021.

(3) La forte variation de la période s'explique par la réalisation de l'engagement d'apport en compte courant à 3 E Biogas valorisé au 31 décembre 2021 à 4 497 milliers d'euros.

Note 11. Revenus des actifs financiers

Les revenus opérationnels générés par les actifs financiers sont constitués :

- Des dividendes versés par les sociétés dans lesquelles Transition Evergreen SA détient une participation : les dividendes sont comptabilisés en résultat dès que Transition Evergreen SA acquiert le droit à percevoir les paiements (i.e. à la date de la décision de l'assemblée ayant voté leur distribution en général).

- Des revenus des obligations : les intérêts des obligations souscrites sont comptabilisés en résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Des revenus des avances en comptes courants : les intérêts des avances en comptes courants accordées par la société sont comptabilisés en résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les revenus des actifs financiers se détaillent comme suit :

(En milliers d'euros)	31-déc-22	31-déc-21
Intérêts des obligations	10	11
Intérêts des avances en comptes courants	586	112
Total	596	123

Note 12. Charges opérationnelles

Les frais de personnel correspondent essentiellement à des avantages du personnel à court terme comptabilisés au fur et à mesure des services rendus et des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies.

Les frais relatifs à la recherche d'investisseurs sont comptabilisés en charges opérationnelles.

Les frais représentatifs de droits de mutation, d'honoraires, de commissions, et autres frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers non courant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en charges.

Les avantages réglés par remise d'actions en application de la norme IFRS 2 sont présentés en charges de personnel.

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

(En milliers d'euros)	31-déc-22	31-déc-21
Salaires	139	184
Charges sociales	140	113
Jetons de présence	103	88
Avantages réglés par remise d'actions gratuites	-	231
Total	382	616

Les charges de personnel, hors jetons de présence, concerne exclusivement la rémunération versée à Monsieur Jacques Pierrelée mandataire social en sa qualité de directeur général.

Les autres charges opérationnelles se détaillent comme suit :

(En milliers d'euros)	31-déc-22	31-déc-21
Honoraires et charges assimilées	6 713	6 144
- dont honoraires de gestion Aqua Asset Management	2 000	889
- dont honoraires de conseils Aqua Asset Management		459
- dont commission de surperformance Aqua Asset Management	3 551	1 651
- dont honoraires avec autres parties liées	-	147
- dont honoraires avec prestataires externes	1 162	1 135
- dont honoraires relatifs à la fusion	-	1 311
- dont honoraires relatifs à l'offre publique non réalisée	-	552
Autres charges externes	187	404
Total	6 901	6 547

S'agissant de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les honoraires de gestion d'Aqua Asset Management avaient été facturés dans le cadre du contrat de gestion signé le 21 juin 2021 avec la Société. A ce titre, ils ne couvraient que la période du 21 juin 2021 au 31 décembre 2021.

Note 13. Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier net s'explique comme suit :

(En milliers d'euros)	31-déc-22	31-déc-21
Intérêts sur emprunts obligataires	1 092	1 292
Intérêts sur comptes courants envers parties liées	207	438
Coût de l'endettement financier brut	1 299	1 730
Produits des instruments de trésorerie		
Coût de l'endettement financier net	1 299	1 730

Note 14. Fiscalité

La charge d'impôt sur le résultat de la période se décompose comme suit :

(En milliers d'euros)	31-déc-22	31-déc-21
Charge d'impôt exigible	0	0
Charge d'impôt différée	(2 923)	(2 599)
Impôts sur le résultat	(2 923)	(2 599)

La charge d'impôt sur le résultat de la période se rationalise comme suit :

(En milliers d'euros)	31-déc-22	31-déc-21
Résultat avant impôt	24 561	33 588
<i>Taux d'impôt théorique</i>	<i>25,0%</i>	<i>26,5%</i>
Charge d'impôt théorique	(6 140)	(8 901)
Effet des différences permanentes	(50)	(346)
Ecart de taux	3 208	7 155
Autres	59	(507)
Charge d'impôt effective	(2 923)	(2 599)

Les impôts différés comptabilisés au 31 décembre 2022 s'expliquent comme suit :

(En milliers d'euros)	31-déc-22	31-déc-21
Reports déficitaires	4 340	2 143
Différences temporelles sur actifs financiers (1)	(9 315)	(4 358)
Autres différences temporelles	(184)	(223)
Total	(5 159)	(2 438)
Dont Actifs d'impôts différés		-
Dont Passifs d'impôts différés	(5 159)	(2 438)

(1) Fiscalité différée sur plus-value latente à la suite de la mise à juste valeur des participations.

Note 15. Risques financiers

Transition Evergreen SA est exposée au risque de crédit, au risque de taux d'intérêt et au risque de liquidité.

Transition Evergreen SA n'est pas exposée au risque de change.

Transition Evergreen SA est par ailleurs exposée au risque inhérent à son activité de fonds d'investissement détaillé tels que le risque lié à l'instruction des projets d'investissement ou de désinvestissement, le risque lié à la capacité à lever des fonds et à se financer et le risque lié à la valorisation des participations.

Risque de crédit :

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour la société dans le cas où une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Pour limiter son exposition au risque de crédit la société ne conclut d'opérations financières qu'avec des établissements bancaires de premier plan.

Par ailleurs, la société ne bénéficie d'excédents de trésorerie que dans l'attente des investissements à réaliser dans les sociétés cibles (détention courte).

L'exposition maximale au risque de crédit de la société au 31 décembre 2022 est exposée ci-après :

- **Titres obligataires :**

Les titres obligataires détenus au 31 décembre 2022 concernent exclusivement des obligations convertibles émises par la société Natureo Finance pour un montant de 260 K€ (nominal et intérêts courus).

Le risque de crédit sur cet actif est à considérer comme faible du fait de la situation actuelle de trésorerie de Natureo Finance.

- **Créances vis-à-vis des parties liées :**

Les principales créances vis-à-vis des parties liées concernent au 31 décembre 2022, pour 6.876 milliers d'euros la société Aqua SAS, pour 2.171 milliers d'euros la société French Flair, pour 4.909 milliers d'euros la société Everwatt et pour 4.814 milliers d'euros la société 3 E Biogas.

Concernant Aqua SAS, le risque de crédit est à considérer comme faible car cette créance servira au règlement de l'acquisition par Transition Evergreen des titres Evergaz SA détenus par Aqua SAS - Cette opération prévue initialement sur le 2ème semestre 2021 a été reportée au 2ème semestre 2023.

Concernant French Flair, le risque de crédit est à considérer comme faible car la société French Flair devrait céder au cours de l'année 2023 les titres de participation qu'elle détient dans différentes sociétés et consacrer les produits de ces cessions au remboursement de ces dettes vis-à-vis de Transition Evergreen.

Concernant Everwatt, le risque de crédit est à considérer comme faible compte tenu des perspectives d'activités de la société et des opérations sur le capital prévues au cours du 1er semestre 2023.

Concernant 3 E BIOGAS, le risque de crédit est à considérer comme faible puisqu'il s'agit d'une modalité de financement d'une société rentable et dotée de revenus contractés sur le long terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie de la société est de 850 milliers d'euros au 31 décembre 2022 uniquement constituée de disponibilités.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société sont détenus par des établissements bancaires de premier rang et au 31 décembre 2022 essentiellement par le Crédit Agricole Nord France.

Compte tenu des notations de crédit externes de leurs contreparties et des montants concernés, le risque de crédit sur les soldes de trésorerie est à considérer comme faible.

Risque de taux d'intérêts :

Au 31 décembre 2022 (comme au 31 décembre 2021), la dette financière de la société est ainsi exclusivement constituée par des emprunts obligataires et des avances en comptes courants libellés en Euros et rémunérés à taux fixe. En l'absence d'instruments de dettes émis en devise et/ou à taux variable la société n'a donc pas mis en place de contrats de couverture du risque de taux ou de change.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité représente le risque auquel serait exposé la société si elle éprouvait des difficultés à remplir ses obligations relatives au règlement de ses passifs financiers.

Pour limiter son exposition au risque de liquidité, la société procède sur une base régulière à une revue spécifique de son risque de liquidité en intégrant l'intégralité de ses engagements à l'égard de ses différentes participations.

Covenants financiers :

Compte tenu de la structure d'endettement de la Société il n'existe pas de covenants financiers au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021.

Note 16. Résultat et Actif net par action

En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est pris en compte dans le calcul du résultat net par action. Le résultat de la période par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre d'actions auto détenues le cas échéant. Le résultat de la période dilué par action est calculé en faisant le rapport entre le résultat et le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation majoré du nombre d'actions ordinaires qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives le cas échéant.

En l'absence d'instrument dilutif en circulation au 31 décembre 2022, le résultat par action après dilution est identique au résultat par action avant dilution.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action a été calculé comme suit :

Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2021	35 498 041
Actions émises au cours de la période (1)	4 673 419
Actions auto-détenues annulées au cours de la période	(84 720)
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2022	40 086 740
Nombre d'actions moyen retenu pour le calcul du résultat par action	36 977 138

(1) Suite aux augmentations de capital réalisées le 7 janvier 2022, le 23 février 2022 et le 25 novembre 2022.

Sur la base de l'actif net réévalué (ANR) au 31 décembre 2022 (correspondant aux capitaux propres IFRS de la Société soit 138 046 milliers d'Euros) l'ANR par action en circulation au 31 décembre 2022 s'élève à cette date à 3,44 € avant dilution et après dilution en l'absence d'instrument dilutif en circulation à cette date.

Sur la base de l'actif net réévalué (ANR) au 31 décembre 2021 (correspondant aux capitaux propres IFRS de la Société soit 103 912 milliers d'Euros) l'ANR par action s'élevait à cette date à 2,93 € avant dilution et à 2,91 € après dilution.

Note 17. Transactions avec les parties liées

Les transactions réalisées avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché.

Les principales transactions comptabilisées au compte de résultat de la période concernant :

- Pour un montant total de 2 000 milliers d'euros (contre 889 milliers d'euros pour l'exercice 2021) des honoraires facturés au titre des prestations de gestion et de conseils fournies par la société de gestion AQUA ASSET MANAGEMENT contrôlée par Monsieur Lionel LE MAUX actionnaire et président de la société ;
- Pour un montant total de 3 551 milliers d'euros des honoraires facturés au titre de la commission de surperformance par la société de gestion AQUA ASSET MANAGEMENT ;
- Pour un montant total de 36 milliers d'euros de refacturation de prestataires externes par la société de gestion AQUA ASSET MANAGEMENT ;
- Pour un montant total de 139 milliers d'euros la rémunération de Monsieur Jacques Pierrelée en sa qualité de Directeur Général (dont 19 milliers d'euros de rémunération variable). Au cours de l'exercice 2021, Monsieur Jacques Pierrelée avait facturé sur 1er semestre et via sa société de conseils JETFIN un montant de 65 milliers d'euros à la Société et a perçu sur le second semestre 2021 une rémunération de 60 milliers d'euros.

Les transactions comptabilisées sur l'état de la situation financière relatives aux parties liées sont présentées en note 5 et en note 9.

Note 18. Engagements hors bilan/Actifs et Passifs éventuels

Principal engagement donné :

En date du 28 septembre 2020 un engagement de partage dérogatoire de valeur à percevoir lors de la cession de titres de la société Everwatt SAS a été consenti par la Société à Plantin Participations pour un montant de 500 milliers d'euros et pour une durée de 4 ans à compter de cette date.

Principal engagement reçu :

Financière Evergreen qui détient des titres de Transition Evergreen (moins de 5% du capital) a pris un engagement, courant jusqu'au 31 décembre 2023, d'apport en compte courant de 12 M€ maximum à un taux annuel de 1,2 % déployé à hauteur de 1.0 M€ au 31 décembre 2022.

Aucun actif éventuel ou passif éventuel significatif n'est à relater au 31 décembre 2022.

Note 19. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021			Total
	<i>Grant Thornton</i>	<i>Batt</i>	Total	<i>Grant Thornton</i>	<i>Batt</i>	<i>KMPG</i>	
Honoraires certifications des comptes	63	63	126	50	53	15	118
Autres services (SACC)	8	8	16	117	32	108	257
Total	74	69	142	167	85	123	375

Note 20. Evénements postérieurs au 31 décembre 2022

Sur le plan du financement, Transition Evergreen a procédé à de nouvelles opérations, à savoir une émission obligataire de 3,7 M€ clôturée le 25 janvier 2023 complétée d'une émission obligataire de 1,3 M€ clôturée le 31 mars 2023.